

Des supports pour informer vos administrés durant toute l'opération

Afin de vous accompagner, GRDF a conçu un kit de communication personnalisable à l'en-tête de votre commune.

Ces supports à destination de vos administrés vous permettront de relayer des informations majeures (dates clés, interventions...) afin de les rassurer et de les informer au mieux.



Vos supports de communication sont prêts : connectez-vous sur

changementdegaz.grdf.fr

Rubrique Collectivités Locales et téléchargez les fichiers selon vos besoins.



Vous pouvez également contacter votre interlocuteur privilégié



Quel que soit votre fournisseur.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 825 675 000 euros - Siège social : 17 rue des Dames, 93200 Saint-Denis - RCS Bobigny 444 786 511
© 2025 - Créés photos : S. Gregory Bourdel - GRDF - Getty Images - Fotocorona - TATIANA



Changement de gaz : votre commune est concernée

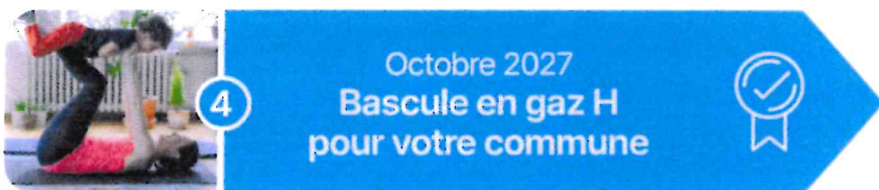
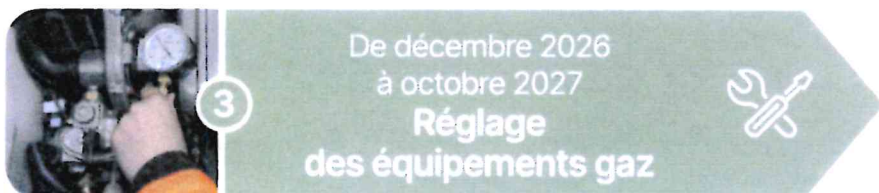
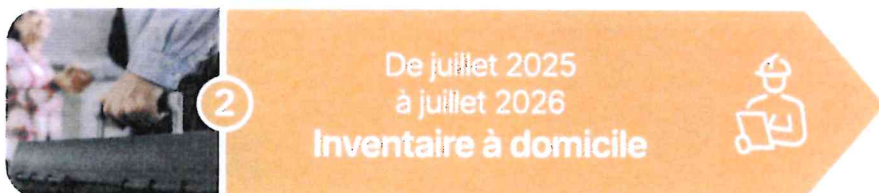


D'ici à 2027, les administrés des secteurs de Saint-Amand, Valenciennes, Cambrai et Gournay-Arleux seront alimentés en gaz H.

On vous explique tout !

Le changement de gaz dans VOTRE COMMUNE :

on vous dit tout
et on vous accompagne



Vos administrés sont accompagnés tout au long des démarches

Un courrier va être envoyé à vos concitoyens à partir du mois de février 2025 et jusqu'au mois de juin 2025 pour les informer de la mise en place des inventaires physiques.

- ▶ L'auto-inventaire en ligne des équipements gaz entre mars 2025 et juin 2025.
- ▶ Puis l'inventaire à domicile des équipements gaz si l'auto-inventaire n'est pas réalisé. Les partenaires désignés par GRDF interviennent entre juillet 2025 et juillet 2026 chez vos administrés.
- ▶ De décembre 2026 à octobre 2027, les chauffagistes prennent rendez-vous avec vos administrés pour procéder aux réglages de leur(s) appareil(s).
- ▶ Puis en octobre 2027 a lieu la bascule en gaz H.

Si toutefois, certains équipements gaz sont incompatibles au gaz H, tout a été prévu. GRDF adressera, à chaque client concerné, un courrier lui indiquant explicitement que l'appareil doit être remplacé. Il sera alors contacté par téléphone pour les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.

Bon à savoir

Il est important de rassurer vos administrés dès la mise en route des démarches afin d'éviter toute coupure de gaz. Vos administrés devront «accueillir» les professionnels du gaz mandatés par GRDF pour que ces derniers puissent intervenir lors de l'inventaire physique et lors de la phase de réglages des appareils gaz.

Une opération en toute sérénité et gratuite

Les techniciens qui vont intervenir seront missionnés par GRDF et auront une ligne de conduite à suivre :

- ▶ s'identifier auprès de vos administrés
L'agent doit présenter le logo de l'entreprise qui aura été communiqué dans le courrier GRDF. Il doit aussi présenter le logo GRDF. Il prend le temps de montrer son badge et sa lettre d'accréditation.
- ▶ procéder à l'inventaire ou aux réglages gratuitement
- ▶ ne pas proposer de services annexes ou vendre une quelconque prestation
- ▶ ne pas exiger les factures de gaz

Le changement de gaz n'engendre aucun frais ni aucun changement de contrat pour vos concitoyens. Les différentes étapes qui vont mener à la bascule en gaz H seront prises en charge par GRDF qui mandatera les prestataires et chauffagistes. GRDF sera le garant du bon déroulement des phases.